

UNSA-Education
M. Alain VIERLING
Mme Nathalie SCHULTZ
Mme Catherine MOREAU
FSU
M. Jacky DIETRICH
Mme Isabelle COMBROUX

Membres suppléants (10)

SES-CGT – SNTRS-CGT
Mme Pascale RANSON
M. Hervé BERVILLER

CFDT
Mme Anne PELLETIER
M. Dominique SCHLAEFLI

SUD EDUCATION
Mme Camille HERGOTT

UNSA
M. Giuseppe MALERBA
M. Jean-François DAYEN
Mme Clarisse MAIGRET

FSU
Mme Florence LECOMTE
M. Pascal MAILLARD

Article 3

Le Président du comité social d'administration d'établissement est également assisté par les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de texte soumis à l'avis du comité. Madame Brigitte GROSSE, Directrice des ressources humaines, Monsieur Hugues BOYER, Directeur adjoint des ressources humaines et le cas échéant Madame Céline AFFHOLDER GENET, Directrice adjointe des ressources humaines sont systématiquement invités à participer aux réunions du comité.

Article 4

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait à Strasbourg, le 9 décembre 2022

Le Président,




Michel Deneken